

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2010

101

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2010, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'International Accounting Standards Board (IASB). Par ailleurs, le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'International Accounting Standards Board (IASB) lorsque leur application en 2010 n'est qu'optionnelle.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SJC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La nouvelle version d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunt doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** ;
- **Le modèle de la réévaluation**. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'information groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01.01.06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué/diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers »/ « Passifs de trading »/ « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity" : "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	<ul style="list-style-type: none">Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placementObligations et autres titres de créances négociablesTitres de participation	<ul style="list-style-type: none">Néant	<ul style="list-style-type: none">Dettes CAMDettes CIHBons socio-économiquesBons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - Les contrats d'assurance purs
 - Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéficiaires
 - Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevra pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevra du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">Les OPCVM non consolidés	<ul style="list-style-type: none">Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank , IAM...) ;Les participations dans les SCI (Panorama).	<ul style="list-style-type: none">Néant	<ul style="list-style-type: none">Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisésLes bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➤ CAS 1 : instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➤ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- Les avantages à court terme ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi :
 - Régimes à cotisations définies ;
 - Régimes à prestations définies.
- Avantages à long terme :
 - Indemnités de fin de contrat de travail ;
 - Avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi: régimes à prestations définies

- Ecart actuariels : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;
- Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;
 - 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
 - Et, 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.
- Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;
- Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :
 - Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ; ou
 - Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation/ taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV) et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actionnariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'accessibilité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	NOTES	31/12/2010	31/12/2009	PASSIF IFRS	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		13 374 249	13 937 027	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		164 915	111 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	23 776 381	23 415 807	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,7	3 390 320	2 145 888
Instruments dérivés de couverture				Instruments dérivés de couverture			-
Actifs financiers disponibles à la vente	2,2	29 921 521	25 812 646	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2,8	23 006 975	26 093 428
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2,3	16 912 923	27 240 871	Dettes envers la clientèle	2,9	201 447 928	194 705 935
Prêts et créances sur la clientèle	2,4	200 216 617	178 992 641	Titres de créance émis		11 872 036	6 550 653
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-	Passifs d'impôt courant		133 609	804 006
Actifs d'impôt exigible		135 373	60 972	Passifs d'impôt différé		1 837 115	1 498 993
Actifs d'impôt différé		625 727	732 402	Comptes de régularisation et autres passifs		8 350 041	8 481 286
Comptes de régularisation et autres actifs		7 011 157	6 539 854	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation des assurés aux bénéfices différée	2,2	816 307	317 846	Provisions techniques des contrats d'assurance		17 579 940	15 628 317
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	Provisions pour risques et charges	2,10	1 123 111	1 062 927
Participations dans des entreprises mises en équivalence		108 935	97 734	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		207 289	210 746
Immuebles de placement		1 319 993	1 077 449	Dettes subordonnées		9 516 757	8 271 775
Immobilisations corporelles	2,5	4 647 412	4 490 309	Capital et réserves liées		7 366 523	7 366 523
Immobilisations incorporelles	2,5	1 396 860	1 222 753	Réserves consolidées		14 992 969	12 123 880
Ecart d'acquisition	2,6	6 391 864	6 408 911	- Part du groupe		11 578 042	9 149 861
				- Part des minoritaires		3 414 927	2 974 019
TOTAL ACTIF IFRS		306 655 318	290 347 222	Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		921 357	700 923
				Résultat net de l'exercice		4 744 433	4 590 892
				- Part du groupe		4 102 489	3 940 837
				- Part des minoritaires		641 944	650 055
				TOTAL PASSIF IFRS		306 655 318	290 347 222

Compte de résultat IFRS consolidé au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	3,1	14 075 852	12 298 097
Intérêts et charges assimilés	3,1	5 177 078	4 929 556
MARGE D'INTERET		8 898 774	7 368 541
Commissions perçues	3,2	3 113 089	2 407 257
Commissions servies	3,2	234 668	203 683
MARGE SUR COMMISSIONS		2 878 420	2 203 574
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 801 666	1 510 262
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		776 999	1 556 706
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE		2 578 664	3 066 969
Produits des autres activités		4 584 467	4 337 748
Charges des autres activités		4 273 749	3 721 661
PRODUIT NET BANCAIRE		14 666 576	13 255 170
Charges générales d'exploitation		5 705 321	4 762 794
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		717 088	642 495
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 244 167	7 849 881
Coût du risque	3,3	-1 218 243	-988 329
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 025 925	6 861 552
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		18 156	12 394
Gains ou pertes nets sur autres actifs		2 622	-6 262
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPOTS		7 046 703	6 867 684
Impôts sur les bénéfices		2 302 270	2 276 792
RESULTAT NET		4 744 433	4 590 892
Résultat hors groupe		641 944	650 055
RESULTAT NET PART DU GROUPE		4 102 489	3 940 837
Résultat par action [en dirham]		21,26	20,42
Résultat dilué par action [en dirham]		21,26	20,42

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	4 744 433	4 590 892
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	279 056	-299 472
Ecarts de conversion	-72 094	8 773
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	358 104	-300 015
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différés des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-6 954	-8 230
Total cumulé	5 023 489	4 291 420
part du groupe	4 269 568	3 686 709
part des minoritaires	753 921	604 711

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 234 594	989 223	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Changements de méthodes comptables								-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 234 594	989 223	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Opérations sur capital				251 503		251 503	211 616	463 118
Paiements fondés sur des actions								-
Opérations sur actions propres			-195 496			-195 496		-195 496
Dividendes				-737 072		-737 072	-77 065	-814 137
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2009				3 940 837		3 940 837	650 055	4 590 892
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (A)					-264 208	-264 208	-44 037	-308 245
Ecarts de conversion (B)					9 972	9 972	-1 352	8 621
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)					-254 235	-254 235	-45 389	-299 624
Autres variations				-595 913		-595 913	156 218	-439 695
Variations de périmètre				14 763		14 763	371 534	386 404
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009	1 929 960	5 436 564	-2 052 185	15 108 711	735 096	21 158 145	3 624 074	24 782 219
Changements de méthodes comptables								-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009 corrigés	1 929 960	5 436 564	-2 052 185	15 108 711	735 096	21 158 145	3 624 074	24 782 219
Opérations sur capital				54 072		54 072	53 023	107 095
Paiements fondés sur des actions								-
Opérations sur actions propres			-134 389			-134 389		-134 389
Dividendes				-1 102 738		-1 102 738	-230 647	-1 333 385
Résultat de l'exercice				4 102 489		4 102 489	641 944	4 744 433
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (D)					213 479	213 479	137 671	351 150
Ecarts de conversion (E)					-46 400	-46 400	-25 694	-72 094
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)					167 079	167 079	111 977	279 056
Autres variations				-276 247		-276 247	-143 500	-419 747
Variations de périmètre								-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010	1 929 960	5 436 564	-2 186 574	17 886 287	902 175	23 968 411	4 056 871	28 025 282

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat avant impôts	7 046 703	6 867 684
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	816 383	642 495
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-255	-3 874
+/- Dotations nettes aux provisions	1 236 644	1 186 570
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-18 156	-12 394
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-702 366	-1 619 232
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	154 986	-40 709
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 487 235	152 856
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	449 292	6 533 307
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-16 871 624	-7 847 641
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-473 872	-2 616 781
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-2 286 326	-1 982 353
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-19 182 530	-5 913 467
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-10 648 591	1 107 073
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-841 345	-2 070 358
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-113 526	-104 049
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-838 293	-682 519
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 793 165	-2 856 926
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 333 385	-814 137
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	6 453 433	3 792 590
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 120 048	2 978 453
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	61 459	12 634
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-7 260 250	1 241 234

	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	16 937 843	15 696 610
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 825 978	15 612 813
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 111 866	83 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 677 594	16 937 843
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 209 333	13 825 978
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-3 531 740	3 111 866
Variation de la trésorerie nette	-7 260 250	1 241 234

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeur reçus en pension	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	6 729 660	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 254 030	-
• Titres cotés	1 889 759	
• Titres non cotés	1 364 270	
Actions et autres titres à revenu variable	10 127 400	199 066
• Titres cotés	10 127 400	199 066
• Titres non cotés		-
Instruments dérivés	3 215 493	-
Créances rattachées	250 732	-
Juste valeur au bilan	23 577 315	199 066

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	12 723 561	10 407 041
• Obligations et autres titres à revenu fixe	9 397 217	7 831 176
• Titres cotés	7 768 767	5 449 661
• Titres non cotés	1 628 450	2 381 515
• Actions et autres titres à revenu variable	3 936 525	4 456 556
• Titres cotés	2 289 368	2 294 464
• Titres non cotés	1 647 157	2 162 092
• Titres de participations non consolidés	4 680 524	3 435 719
Total des titres disponible à la vente	30 737 828	26 130 492

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafa Assurance s'élevaient à 10 177 millions de dirhams à fin décembre 2010 contre 8 035 millions de dirhams à fin décembre 2009.

2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit
2.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	15 417 505	25 606 437
Valeurs reçues en pension		
Prêts subordonnés	28 371	20 663
Autres prêts et créances	1 336 234	1 458 094
Total en principal	16 782 109	27 085 195
Créances rattachées	205 291	230 295
Provisions	74 478	74 618
Valeur nette	16 912 923	27 240 871
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires	2 749 713	2 298 031
Comptes et avances à terme	24 368 172	23 072 119
Prêts subordonnés	410 075	432 423
Créances rattachées	510 186	52 536

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	32 103 164	33 022 389
Autres concours à la clientèle	141 731 025	123 561 385
Valeurs reçues en pension	5 000	80 304
Comptes ordinaires débiteurs	22 320 303	18 858 439
Total en principal	196 159 492	175 522 518
Créances rattachées	1 419 937	1 293 782
Provisions	7 720 910	7 236 974
Valeur nette	189 858 519	169 579 326
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	2 203 953	1 808 350
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 565 189	7 977 650
Total en principal	10 769 142	9 786 000
Créances rattachées	5 631	7 884
Provisions	416 675	380 570
Valeur nette	10 358 098	9 413 315
Total	200 216 617	178 992 641

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

Pays	31/12/2010				31/12/2009			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	162 737 136	7 396 650	4 542 367	852 348	143 298 473	6 736 519	4 515 306	589 263
Tunisie	15 828 155	1 355 885	744 523	332 117	13 635 211	1 480 551	847 953	171 865
Afrique subsaharienne	15 803 482	2 190 682	1 652 042	14 188	14 781 438	1 750 598	1 482 625	6 788
Europe	49 608	38			1 672 148	4 426	3 744	
Autres	1 566 998				1 949 154			
Total en principal	195 985 380	10 943 255	6 938 932	1 198 654	175 336 424	9 972 094	6 849 628	767 915
Créances rattachées	1 425 568				1 301 667			
Valeurs nettes au bilan	197 410 948	10 943 255	6 938 932	1 198 654	176 638 091	9 972 094	6 849 628	767 915

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 518 546	768 068	1 750 479	2 480 881	730 451	1 750 429
Equip. Mobilier, installation	2 709 475	2 022 607	686 868	2 490 202	1 844 891	645 311
Biens mobiliers donnés en location	516 700	183 731	332 970	506 133	187 707	318 426
Autres immobilisations	3 604 766	1 727 670	1 877 096	3 239 172	1 463 030	1 776 142
Total Immobilisations corporelles	9 349 487	4 702 075	4 647 412	8 716 388	4 226 080	4 490 309
Logiciels informatiques acquis	1 419 014	587 980	831 034	1 048 091	397 521	650 570
Autres immobilisation incorporelles	986 127	420 301	565 826	1 034 960	462 777	572 183
Total Immobilisations incorporelles	2 405 141	1 008 281	1 396 860	2 083 051	860 298	1 222 753

2.6 Ecart d'acquisitions au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements (*)	31/12/2010
Valeur brute	6 408 911		-11 557	-5 490	6 391 864
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	6 408 911	-	-11 557	-5 490	6 391 864

(*) Il s'agit des ajustements des écarts d'acquisition des filiales suivantes :

Filiale	GW Définitif	Ajustement
Crédit du Sénégal	111 650	6 646
Union Gabonaise de Banque	561 139	-32 576
Crédit du Congo	427 589	18 701
Société Ivoirienne de Banque	458 602	1 739

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs données en pension	63 705	1 688
Instruments dérivés	3 326 614	2 144 200
Juste valeur au bilan	3 390 320	2 145 888

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle

au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	133 154 529	122 522 024
Comptes d'épargne	50 648 991	52 254 462
Autres dettes envers la clientèle	9 922 544	8 685 200
Valeurs données en pension	6 784 871	10 261 172
Total en principal	200 510 936	193 722 858
Dettes rattachées	936 992	983 078
Valeur au bilan	201 447 928	194 705 935

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Maroc	122 913 337	121 303 233
Tunisie	17 121 286	15 178 294
Afrique subsaharienne	22 763 285	21 450 302
Europe	35 702 160	33 632 399
Autres	2 010 868	2 158 631
Total en principal	200 510 936	193 722 858
Dettes rattachées	936 992	983 078
Valeur au bilan	201 447 928	194 705 935

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2010
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	76 314		29 601		7 018	-14 663	84 235
Provision pour engagements sociaux	281 521		10 391			11 760	303 671
Autres provisions pour risques et charges	705 093		140 135	49 318	64 519	3 814	735 205
Provisions pour risques et charges	1 062 927	-	180 127	49 318	71 536	912	1 123 111

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 193 215	2 956 350	9 236 866	10 445 330	3 156 183	7 289 148
Comptes et prêts / emprunts	11 361 859	2 718 967	8 642 892	9 610 151	2 878 847	6 731 304
Opérations de pensions	575	237 383	-236 807	13 048	277 335	-264 288
Opérations de location-financement	830 781		830 781	822 132		822 132
Opérations interbancaires	889 652	1 254 073	-364 421	928 995	1 079 382	-150 387
Comptes et prêts / emprunts	884 141	1 206 347	-322 206	920 560	1 064 032	-143 472
Opérations de pensions	5 510	47 726	-42 216	8 434	15 350	-6 915
Emprunts émis par le groupe	992 985	966 655	26 330	923 772	693 992	229 780
Actifs disponibles à la vente	992 985	966 655	26 330	923 772	693 992	229 780
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	14 075 852	5 177 078	8 898 774	12 298 097	4 929 556	7 368 541

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 708 773	27 695	1 681 079
avec les établissements de crédit	51 987	18 687	33 299
avec la clientèle	1 029 506	-	1 029 506
sur titres	179 732	9 007	170 725
de change	103 055	-	103 055
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	344 493	-	344 493
Prestation de services bancaires et financiers	1 404 316	206 974	1 197 342
Produits nets de gestion d'OPCVM	274 216	17 216	256 999
Produits nets sur moyen de paiement	794 220	137 380	656 840
Assurance	74 797	-	74 797
Autres	261 083	52 378	208 705
Produits nets de commissions	3 113 089	234 668	2 878 420

3.3 Coût de risque au 31 décembre 2010

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions	-1 445 594	-1 480 598
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 260 427	-1 368 143
Provisions engagements par signature	-29 601	-
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-155 567	-112 456
Reprises de provisions	800 092	1 113 154
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	674 797	701 439
Reprises de provisions engagements par signature	7 018	238 613
Reprise des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	118 277	173 102
Variation des provisions	-572 741	-620 884
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-31 501	-11 634
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-593 483	-640 493
Récupérations sur prêts et créances amorties	93 577	119 646
Autres pertes	-41 334	-88 403
Coût du risque	-1 218 243	-988 329

4. Information par pôle d'activité

L'information sectorielle d'Attijariwafa Bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

Sociétés de Financement Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

Banque de détail à l'international comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

Assurance et Immobilier comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN DÉCEMBRE 2010	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	204 395 553	23 636 084	22 596 034	56 027 648	306 655 318
dont					
Éléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 829 545		6 811 421	135 415	23 776 381
Actifs disponibles à la vente	13 566 264	162 854	10 179 433	6 829 277	30 737 828
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 967 041	59 062	16 021	5 870 798	16 912 923
Prêts et créances sur la clientèle	144 651 222	20 931 513	1 955 426	32 678 456	200 216 617
Immobilisations corporelles	2 395 825	521 464	183 162	1 546 961	4 647 412
Éléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 767 251	1 895 565	3 225	2 340 935	23 006 975
Dettes envers la clientèle	157 303 940	1 287 154	2 214	42 854 619	201 447 928
Provisions techniques des contrats d'assurance			17 579 940		17 579 940
Dettes subordonnées	9 347 844	105 642		63 272	9 516 757
Capitaux propres	18 881 228	2 328 487	3 888 262	2 927 306	28 025 282

COMPTE DE RESULTAT DECEMBRE 2010	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	5 705 124	1 105 362	318 984	1 759 181	10 123	8 898 774
Marge sur commissions	1 620 684	461 877	-25 597	1 197 737	-376 281	2 878 420
Produit net bancaire	8 304 781	1 886 965	1 333 946	3 232 826	-91 943	14 666 576
Charges de fonctionnement	3 062 737	647 497	304 293	1 782 736	-91 943	5 705 321
Résultat d'exploitation	4 350 802	849 520	922 175	903 428		7 025 925
Résultat net	2 836 191	520 748	657 223	730 272		4 744 433
Résultat net part du Groupe	2 804 896	368 943	520 696	407 954		4 102 489

5. Engagements de financement et de garantie

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2010 (en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement donnés	17 600 357	16 969 431
Aux établissements de crédit	1 866	71 237
A la clientèle	17 598 491	16 898 193
Engagements de financement reçus	2 209 546	1 249 827
des établissements de crédit	2 209 546	1 249 827
de l'état et d'autres organismes de garantie		

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2010 (en milliers de dirhams)

	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de garantie donnés	34 730 438	37 182 853
D'ordre des établissements de crédit	5 008 842	5 955 951
D'ordre de la clientèle	29 721 596	31 226 902
Engagements de garantie reçus	28 512 534	29 816 379
des établissements de crédit	16 251 238	18 758 229
de l'état et d'autres organismes de garantie	12 261 296	11 058 150

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Dettes subordonnées et certificats de dépôt émis au cours de l'exercice 2010 :

6.1.1 Dettes subordonnées :

En date du 14 juin 2010, Attijariwafa bank a reçu l'aval du conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) pour l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1,2 milliard de dirhams, réservé aux investisseurs institutionnels.

Cette émission s'inscrit dans la poursuite par Attijariwafa bank de la mise en place de sa stratégie de développement à l'international, notamment à travers le renforcement de sa présence au Maghreb et le développement des activités en Afrique Centrale et Occidentale.

Cet emprunt de 1,2 milliard de dirhams est scindé en 12 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 7 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 4,78 % dont une prime de risque de 80 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 4,35 % dont une prime de risque de 80 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

	(en milliers de dirhams)			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant retenu	80 300	30 600	642 900	446 200

6.1.2 Certificats de dépôts :

L'encours des certificats de dépôts d'Attijariwafa bank à fin décembre 2010 s'élève à 8,2 milliards de dirhams.

Au cours de l'exercice 2010, 7,1 milliards de dirhams de certificats ont été émis dont la maturité est comprise entre 12 mois et 4 ans et les taux entre 3,70 % et 4,37%.

6.2 Le capital et résultat par action

6.2.1 Nombre d'actions et valeurs nominales :

À fin décembre 2010, le capital d'Attijariwafa bank est constitué de 192 995 960 actions de 10 DH de nominal.

6.2.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

À fin décembre 2010, le Groupe Attijariwafa bank détient 15 291 564 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 187 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.2.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	(en dirhams)	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat par action	21,26	20,42
Résultat dilué par action	21,26	20,42

6.3 Gestion des Risques

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du Groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes : Risque de Crédit, Risque de Marché et Risque Opérationnel.

Risque de Crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, elle examine régulièrement l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

Politique de crédit :

La politique de crédit du Groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieure.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certains nombres de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Notation interne :

La notation interne est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafabank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman.

En 2010, le groupe Attijariwafa bank a déployé un nouveau modèle de notation interne au niveau du système opérant de la banque qui est en ligne avec les exigences Bâle II. Ce modèle dédié aux entreprises, prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Sa conception repose sur l'analyse des classes homogènes et sur des analyses statistiques éprouvées.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Médiocre
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Grille de notation Attijariwafa bank

Le système de notation interne déployé au niveau du système d'information fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. Ainsi, lors du traitement de la proposition de crédit, une confirmation de la notation est effectuée en accord avec l'instance de décision.

Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.

Au titre de surveillance de la qualité du risque, L'entité Systèmes de Risk management produit un reporting périodique sur la cartographie des risques selon différents axes d'analyse (Engagement, secteur d'activité, tarification, Réseaux, dossiers échus ...) et veille à améliorer le taux de couverture du portefeuille.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus d'homologation aux approches avancées.

Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité : C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque actions : Il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

Le risque sur les produits de base : Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur les quels la banque intervient.

Le risque règlement – livraison : C'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...), il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de reporting, Attijariwafa bank a opté pour l'acquisition de la solution informatique « Fermat » pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché, le calcul du ratio de solvabilité, la mesure des risques de marché encourus...

Au courant de l'année 2007, la banque a mis en place la méthode standard (Bâle II) avec l'outil Fermat. Outre cet outil, la banque a développé en interne des applications pour mesurer et quantifier les risques de marché sur les différents produits de la salle des marchés.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure du risque marché, la banque a développé les méthodes suivantes :

Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux Dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété.

Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par J.P Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

Back testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en le comparant au P&L théorique.

Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier selon la démarche ci-après :

Sur le volet méthodologique, ce dispositif s'appuie sur les étapes suivantes :

- Validation des macro-processus par métier
- Identification et évaluation des risques
- Identification d'indicateurs et des plans d'actions
- Collecte des incidents et suivi des risques à piloter
- Backtesting et réévaluation des risques.

La même méthodologie sera appliquée aux autres filiales restantes basées au Maroc et à l'étranger.

Sur le volet organisationnel :

L'animation du dispositif s'appuie sur une structure centrale « ROJIH » avec deux niveaux de gestion à distinguer :

- 1^{er} niveau / entité ROJIH : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions.
- 2^{ème} niveau / métier : la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes.

Et des acteurs et des comités :

Les principaux acteurs :

- RRO : Relais Risques Opérationnels (au niveau métier)
- CRO : Correspondant Risques Opérationnels (au niveau métier)
- MRO : Manager Risques Opérationnels (au niveau de l'entité ROJIH)
- RM : Responsable métier

Cartographie des risques opérationnels :

Le dispositif déployé dans la banque a donné lieu à 23 cartographies des risques opérationnels lesquelles se présentent comme suit :

- Le nombre de risques opérationnels identifiés : **581**
- Le nombre de risques à piloter : **148**

Au cours de l'exercice 2010, la cartographie des risques opérationnels de la banque a été mise à jour, ainsi le nombre de risques opérationnels est passé à **606** risques et le nombre de risques à piloter à **166**. L'identification des ces nouveaux risques fait suite à :

- Analyse des remontées d'incidents non rattachés à des risques identifiés ;
- Préparation de nouveaux produits et/ou process.

L'exercice 2010 a connu une meilleure remontée des incidents de la part des métiers couverts par les dispositifs GRO. En effet, la base incidents totalise à fin décembre 2010 pas moins de 7600 incidents dont 4794 incidents déclarés en 2010 contre 1563 incidents déclarés en 2009.

Déploiement du dispositif Gestion des risques opérationnels des filiales :

2 filiales se sont ajoutées en 2010 à la liste des filiales munies d'un dispositif GRO :

- CBAAO Sénégal (194 risques dont 38 risques à piloter)
- Attijari Bank Tunisie (257 risques dont 57 risques à piloter)

Les principaux comités :

Comité Risques Opérationnels métier d'une fréquence à minima trimestrielle, ses objectifs :

- Revue des pertes et incidents opérationnels de la période écoulée
- Suivi des risques à piloter avec les indicateurs et plans d'action associés
- Évaluation des changements ayant impact sur les RO et lancement de nouveaux plans d'actions
- Validation de la mise à jour éventuelle des documents de référence (processus, cartographie)

Comité ROJH de fréquence mensuelle, ses missions :

- Vérifier le déploiement du dispositif risques opérationnels dans les entités du Groupe
- Proposer les évolutions de la cartographie des risques (validées en comité RO Métier)
- Examiner les risques majeurs survenus au niveau du groupe et proposer les plans d'actions associés
- Elaborer les reportings à destination des différentes instances

Comité d'exploitation d'une fréquence hebdomadaire, ses objectifs sont :

- Faire un bilan des travaux de la semaine échue et planifier la semaine à venir ;
- Préparer les chantiers à venir en terme de reportings, outils, moyens et objectifs.

Une « Charte de Gestion des Risques Opérationnels » a été formalisée afin de garantir la cohérence et la pérennité du dispositif des risques opérationnels au niveau du Groupe.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière, l'entité ROJH a élaboré un indicateur afin d'évaluer le respect du déploiement du dispositif GRO de chacune des 23 entités de la banque.

La mise en place de ce dispositif de GRO sur les 3 derniers trimestres 2009 a permis la collecte de 2 895 incidents au niveau des 23 métiers de la banque.

6.4 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANQUE EUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	51,93%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque		(1)			Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque		(1)			Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque		(1)			Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque		(1)			Côte d'Ivoire	IG	51,00%	51,00%
WAFABALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,94%	50,94%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,13%	99,13%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière					Italie	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	83,70%	83,70%
KASOVI	Holding					Iles vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFIN	Holding			(3)		Sénégal	IG	100,00%	100,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,23%	79,23%

A) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	1 - Acquisition.	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
B) Mouvements intervenus au second semestre 2009	2 - Création, franchissement de seuil.	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
C) Mouvements intervenus au premier semestre 2010	3 - Entrée de périmètre IFRS.	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
D) Mouvements intervenus au second semestre 2010	4 - Cession.	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
	5 - Déconsolidation.	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
	6 - Fusion entre entités consolidées.	12 - Reconsolidation.



37 Bd. Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - MAROC



288, Bd Zerktouni
20000 Casablanca - MAROC

GRUPE ATTIJARIWAFABANK

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 28.025.282, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.744.433.

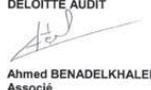
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 31 décembre 2010, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 février 2011



ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé



DELOITTE AUDIT
Ahmed BENADELKHALEK
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Plan de continuité d'activité

Le projet Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été initié en Mai 2008 par une phase de rédaction du cahier des charges, suivie d'une phase de consultation de plusieurs cabinets de conseil reconnus sur le plan international.

Suite à un processus d'appel d'offres, le groupe Attijariwafa bank a sélectionné en Décembre 2009 le cabinet Caggemini pour l'accompagner dans la mise en place de son PCA conformément au deuxième pilier de Bale II et à la réglementation fixée aux établissements de crédit par Bank Al Maghrib (Directive 47/G/2007).

Le Direct a entamé le 02 Février 2010 la mise en œuvre du projet PCA. La réalisation de ce projet a été planifiée sur toute l'année 2010-2011 (1^{er} semestre) et menée par une équipe Projet interne AWB accompagnée par le cabinet Caggemini.

La mise en place du PCA qui incombe à l'entité ROJH (Risques opérationnels, juridiques, Informatiques et humains) permet à la banque de compléter le dispositif de gestion du risque opérationnel mis en place durant l'exercice 2009 et qui a abouti à l'élaboration d'une charte ainsi qu'une cartographie complète des risques opérationnels.

La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité permet de garantir la continuité de nos activités et le respect de nos engagements lorsque survient une crise ou une perturbation opérationnelle majeure affectant une grande zone urbaine ou géographique, une perturbation affectant les infrastructures physiques, une catastrophe naturelle, une attaque externe, une défaillance majeure des systèmes d'information, un dysfonctionnement résultant d'un taux d'absentéisme significatif (ex : Pandémie) ou une défaillance d'un service critique.

Gestion Actif Passif

La gouvernance des risques financiers structurels de taux, de liquidité et de change de la banque relève des fonctions ALM de la banque sous l'autorité du Comité ad hoc ALM.

Ce Comité est l'acteur de référence en matière de pilotage du bilan et de gestion globale des risques ALM encourus.

Les possibilités de gestion des risques financiers sont évaluées régulièrement par l'équipe ALM et discutées lors de la réunion trimestrielle du Comité ALM pour acter les modalités de mise en place. La fonction ALM est investie au niveau de la banque pour assurer les principales missions suivantes:

- Analyse statique et dynamique du bilan;
- Revue et contrôle des risques de liquidité, de taux et de change;
- Simulation proactive et pilotage prévisionnel des ratios réglementaires;
- Préparation, validation et gestion des plans d'actions pour la période à venir, notamment en matière de :
 - Financement et placement à Moyen et Long Terme;
 - Orientations commerciales en termes de maturité (court, moyen et long terme) et de taux (tarification, nature de taux, facturation des options...);
 - Tout autre plan de couverture active voire réduction des risques de liquidité, de taux, de change, ou de conformité aux exigences BAM (ratios réglementaires).
- Mise à jour et back testing (contrôle postérieur) de la robustesse des modèles et conventions ALM;
- Support et suivi des indicateurs ALM de la banque et des filiales.